



CONFÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
L'ENCADREMENT-CGC  
SNRTC  
Syndicat National des Réseaux  
de Transports en Commun

## Communiqué de presse

### Les transports collectifs ne doivent pas être l'exception !

La dégradation de la situation sanitaire dans le pays, liée à la Covid-19, a obligé le Président et son gouvernement à mettre en œuvre un nouveau confinement sur le territoire, face à son incapacité à planifier des moyens humains et financiers en faveur du système de santé pour lui permettre d'y faire face.

C'est dans ce cadre du re-confinement que nos organisations syndicales (CGT Transports, SNTU CFTD, FO Transports et Logistique, UNSA Transport Urbain, CFE-CGC transports en commun) ont pris connaissance du décret relatif à sa mise en place et des dispositions spécifiques au transport de voyageurs par route, tramway et métro.

**Nous avons constaté, avec stupeur, que rien n'a été modifié par rapport à la situation liée au déconfinement du mois de mai 2020, comme si la situation sanitaire n'avait pas évolué ?!?** Pire, le gouvernement prévoit la possibilité de transférer le contrôle des attestations de sortie des usagers des transports au personnel des opérateurs.

**C'est donc avec force et détermination que nous avons demandé de mettre en place, par décret, les mêmes mesures de protection des salariés et des usagers que lors du premier confinement :** la suspension de la vente à bord, l'isolement du poste de conduite, la fermeture de la porte avant ainsi que la décontamination quotidienne des moyens de transport et des espaces publics des transports (gare routière, stations, etc.).

**Nous avons affirmé, à nouveau, notre opposition à ce que les salariés des opérateurs aient à contrôler tant le respect du port des masques que la validité des attestations de déplacement.** Ces situations entraînent de nombreuses tensions avec les usagers pouvant conduire à des agressions verbales et physiques. Nous demandons un renforcement de la présence de la police nationale et de la police municipale dans l'espace de transport afin de faire respecter ces dispositions.

**Nos organisations syndicales ont exprimé leur souhait de maintenir un niveau d'offre le plus haut possible, ceci pour permettre, dans la mesure des moyens humains et matériel disponible, la distanciation physique dans les transports collectifs.** Il revient aux autorités organisatrices de la mobilité de maintenir un niveau d'offre normal et à l'Etat qui le demande par la voix de son premier Ministre de mettre en place des compensations financières pour permettre aux collectivités de le réaliser.

Le virus ne s'arrête pas aux portes des véhicules des transports de voyageurs tout comme les salariés des entreprises de transports ne sont pas immunisés contre ce virus. Le nombre croissant de cas de contamination dans le personnel de conduite ne cesse d'augmenter. La santé et la sécurité des salariés des entreprises de transports de voyageurs n'a pas de prix, il est indispensable de garantir la santé et la sécurité des salariés afin de garantir une véritable offre de mobilité aux usagers contraints de se rendre sur leur lieu de travail.

Nos organisations syndicales se posent les questions sur la volonté de l'état de garantir à l'ensemble de ses citoyens les mesures de préservation de leur santé et leur sécurité sans disparité de traitement au sein de la population.

Il ne peut y avoir de demi-mesures quand, dans le même temps, le discours officiel ne cesse de culpabiliser les citoyens sur le respect des gestes barrières et sur la nécessité du confinement. **La santé des salariés et des usagers doit être la norme dans les transports collectif et pas l'exception !**

A Paris le 3 novembre 2020.